



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 17505

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'attribution d'une prime généralisée aux médecins pour le respect de l'objectif annuel des dépenses d'assurance maladie qui leur avait été fixé pour 1997. Une enveloppe de 565 millions de francs est prévue à cet effet. Le montant moyen de la prime est de 9 400 francs avec un plafonnement à 13 500 francs. De très nombreux médecins s'émeuvent de cette disposition. Ils considèrent qu'elle porte gravement atteinte à leur conception de l'exercice de la médecine. Ils refusent de cautionner une politique qui laisserait croire aux Français que l'intérêt financier particulier de leur médecin serait directement lié à sa capacité de restreindre les soins et les prescriptions qu'il prodigue à ses patients. Aussi, il lui demande si elle entend suspendre le versement de cette prime et quelles dispositions elle envisage de prendre pour modifier les rapports des médecins avec les caisses d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17505

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4089